

# LEÇON 2

## GOVERNEMENT ET DÉMOCRATIE

Le Canada est une **démocratie parlementaire**. Nous élisons des représentants pour prendre des décisions en notre nom et nous représenter au parlement fédéral ou dans les législatures provinciales et territoriales.

Dans un système parlementaire, le pouvoir est séparé en trois branches : le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire.

Le **pouvoir législatif** regroupe tous les représentants élus. En Ontario, ces élus sont appelés députés provinciaux. Chaque député représente une entité géographique à l'intérieur de l'Ontario appelé circonscription électorale. La majorité des circonscriptions est associée à un parti politique.

Habituellement, le parti politique qui a le plus grand nombre de députés élus à l'Assemblée législative de l'Ontario devient généralement le parti au pouvoir et leur chef devient le chef du gouvernement (**le premier ou la première ministre** de l'Ontario).

Le **pouvoir exécutif** est responsable de développer les politiques, d'offrir des programmes et de s'assurer de l'application des lois. Ce pouvoir est dirigé par le premier ministre et le **conseil exécutif, conseil des ministres ou le cabinet**. Les membres du cabinet sont ceux qui sont responsables de la direction des ministères, qui offre des programmes vitaux et les services associés à un champ de compétences.

Dans une démocratie parlementaire, les gouvernements doivent être soutenus par une majorité de députés, ce que l'on appelle le **gouvernement responsable**.

Le **pouvoir judiciaire** réunit des cours de justice indépendantes qui agissent séparément des deux autres pouvoirs du gouvernement. Elles sont chargées d'interpréter et de faire appliquer la loi. Le pouvoir judiciaire protège les citoyens et punit ceux qui sont reconnus coupables d'avoir enfreint la loi.

Le concept de gouvernement responsable signifie qu'un gouvernement doit rendre compte de ses actions au peuple représenté par des élus au lieu d'en rendre compte à un monarque. Cela n'a pas toujours été le cas. À la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, quand les colonies (qui devinrent plus tard le Canada) étaient sous l'autorité britannique, c'était le gouverneur nommé qui choisissait les membres du conseil exécutif. L'Assemblée législative n'avait alors qu'un rôle consultatif.

En 1820, la population du Haut et du Bas-Canada augmenta et ses citoyens insistèrent auprès des colonies pour s'exprimer sur les décisions qui les affectaient. Des efforts pacifiques en vue d'un changement échouèrent et c'est ce qui mena à de violents soulèvements et aux rébellions de 1837-1838.

En 1840, le Haut et le Bas-Canada s'unirent pour devenir la Province du Canada et une coalition entre leaders français et anglais débuta. Les réformateurs obtinrent un gouvernement majoritaire en 1842, mais cette assemblée élue entra dans une impasse puisque le gouverneur refusa de travailler avec ses membres.

En 1847, un nouveau gouverneur, Lord Elgin, fut nommé. Il sépara les pouvoirs du gouverneur des pouvoirs législatifs. Il reconnut l'importance d'accorder plus de contrôle aux législatures afin qu'elles puissent gérer leurs propres affaires. En 1848, Lord Elgin exigea que les réformateurs forment le gouvernement. Même si l'opposition devint le nouveau gouvernement, cette situation traça la voie et modela l'avenir de notre démocratie.